



Le Plessis-Pâté

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
VILLE DU PLESSIS-PATE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 15 JUIIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales, le 9 juin 2026

Date d'affichage de la convocation : 9 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de conseillers votants : 26

Etaient présents : Sylvain Tanguy, Sylvie Barusseau, Patrick Reteau, Laurence Camera, Cédric Ruffiot, Hélène Merienne, Pascal Gouzènes, Sonia Fizelle, Claude Bourges, Cécile Echelard, Patrick Wunderle, Michael Freau Gigan, Céline Lefranc, Vincent Boudry, Pascale Roquesalane, Loïc Le Quillec, Aurélien Ques, Joëlle Andrianarijaona, Cédric Tartar, Anne Lanfranchi, Bruno Dijon, Christelle Rodrigues, Jimmy Martin, Pascale Campin.

Absents ayant donné pouvoir : Eloïse Suard à Sylvain Tanguy, Cristina Coelho à Christelle Rodrigues

Absents : Sylvain d'Amico

Madame Roquesalane a été élue secrétaire de séance.

---

**DELIBERATION N° 57/2026**

**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION  
POUR L'ACHAT DE CARBURANT, DE RECHARGE SUR BORNES ELECTRIQUES ET DE  
PRESTATIONS ASSOCIEES PAR CARTES ACCREDITIVES EN STATION-SERVICE**

**Rapporteur : Mme BARUSSEAU**

**Le Conseil Municipal,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique et ses articles L2113-6 à L2113-8 relatifs au groupement de commandes,

VU le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'accord-cadre relatif à l'achat de carburant, de recharge sur bornes électriques et de prestations associées par cartes accréditives en station-service,

CONSIDERANT la proposition de Cœur d'Essonne Agglomération de coordonner, à titre gracieux, un groupement de commandes afin de répondre aux besoins communs en matière de carburant, de recharge sur bornes électriques et de prestations associées par cartes accréditives en station-service,

CONSIDERANT l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et de potentielles économies financières,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes, proposé par Cœur d'Essonne Agglomération, pour l'achat de carburant, de recharge sur bornes électriques et de prestations associées par cartes accréditives en station-service.

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes désignant Cœur d'Essonne Agglomération coordonnateur du groupement et l'habilitant à lancer, attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce groupement de commandes et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

DECIDE que les dépenses inhérentes à l'exécution du marché pour l'achat de carburant, de recharge sur bornes électriques et de prestations associées par cartes accréditives en station-service seront imputées au budget principal sur l'exercice correspondant.

Ainsi délibéré.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

\*\*\*

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.

Date de l'affichage en Mairie de la liste des délibérations examinées en séance :

Date de la télétransmission de la présente délibération au contrôle de légalité :

Date de la publication électronique de la présente délibération :

Le Maire

Sylvain TANGUY

